

REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 10 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, jeudi 10 novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués par convocations faites le 04 novembre 2022, se sont réunis en séance **extraordinaire** à la Mairie sous la présidence de Monsieur David MONNIER, Maire des CORVÉES-LES-YYS.

Étaient présents : M. MONNIER David, M. LE DORLOT Patrick, M. MICHEL Edouard, M. BETOULLE Jérôme, M. LEKEUX Clément, M. BOURNISIEN Joël, Mme NANTEUIL Nadine.

Était absente excusée : Mme CLAY Monique (pouvoir M. MONNIER David), Mme FOSSEPREZ Emilie, Mme MULLER Sophie

Secrétaire de séance : M. MICHEL Edouard

Présents : 7 Votants : 8 Absents : 2

1) Décision modificative du budget de la commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget de la commune afin d'éviter des dépassements au chapitre 012 (charges du personnel) :

Section de fonctionnement :

- | | |
|---------------|------------|
| - Compte 6413 | + 6 500 € |
| - Compte 6451 | + 6 000 € |
| - Compte 023 | - 12 500 € |

Section d'investissement :

- | | |
|--------------|------------|
| - Compte 021 | - 12 500 € |
|--------------|------------|

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier le budget de la commune 2022 comme présenté ci-dessus.

Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération N°2022/31

Délibération 2022/32 : Décision modificative du budget Eau et assainissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget de l'eau et assainissement afin d'éviter des dépassements au chapitre 67 compte 673 (Titres annulés sur exercice antérieur) :

Section de fonctionnement :

- | | |
|----------------------------|-----------|
| - Compte 673 | + 2500 € |
| - Chapitre 11 compte 61523 | - 2 500 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier le budget de la commune 2022 comme présenté ci-dessus.

Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération N°2022/32

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Fait et délibéré les jour, mois et an précités, et les membres présents ont signé au registre

Le Maire, Davis MONNIER

Le secrétaire de séance, Edouard MICHEL

Les membres du Conseil Municipal